

La Lettre #5 - 2022

ÉDITORIAL

La sécheresse menace en région parisienne, quelle vision à long terme ?

Les faibles précipitations cumulées en hiver et au printemps, malgré quelques orages de courte durée, ont pour conséquences, aujourd'hui, la faible recharge des nappes et la diminution des débits des cours d'eau, actuellement inférieurs à la normale. Le remplissage des Grands Lacs de Seine est en léger déficit mais n'a pas encore atteint le seuil du soutien d'étiage (action d'augmenter le débit d'un cours d'eau à partir d'un ouvrage hydraulique : barrage réservoir ou transfert par gravité ou par pompage...). Les prévisions de Météo France pour les mois de mai à juillet sont pessimistes avec plus de chaleur et peu de pluie.

La préfecture du Val de Marne a lancé, à cause de cette situation de crise, [une consultation du public](#) pour une durée de 45 jours du 20 mai au 9 juin 2022 au sujet d'un arrêté inter-préfectoral applicable à Paris et les 3 départements de la petite couronne (dont les Hauts de Seine). **L'objectif du dispositif est d'assurer, face à des situations de pénurie, les usages prioritaires de santé, de sécurité civile et d'approvisionnement en eau potable dans le respect des équilibres naturels.**

Les mesures de sensibilisation, surveillance et limitation des usages de l'eau sont prises en fonction des 4 niveaux de gravité : vigilance, alerte, alerte renforcée et crise. Néanmoins, la consommation d'eau par nos concitoyens est faible selon l'INSEE de 150 m³ d'eau potable en moyenne pour 4 personnes ce qui ne représente que 21 % de la consommation totale d'eau, les grands consommateurs étant l'agriculture 45 % et le refroidissement des centrales électriques 31 %. L'eau de boisson ne représente que 5 m³/an pour une famille de 4 personnes.

N'est-ce pas urgent de se préoccuper de prévention et de corriger des politiques d'aménagement du territoire pour éviter la guerre de l'eau ?

Même en Ile de France où l'arrosage agricole est faible en ce moment 20.000 ha seulement, le pompage dans les nappes souterraines comme celle de Champigny reste très étroitement surveillée. Les projets de création de bassins de réserve d'eau pour l'agriculture est une fausse bonne idée qui accélérera l'évaporation de l'eau par accroissement des surfaces d'eau.

Selon une hydrologue Emma Haziza *"Un aléa comme une sécheresse ou une inondation exacerbe nos erreurs territoriales. Il faut arrêter d'assécher, de drainer, de déforester, restaurer les zones humides, désimperméabiliser les villes et les routes. Nous devons "désaccélérer" le grand cycle de l'eau, lui laisser le temps de s'infiltrer, prendre cette ressource en considération"*.

Voilà des principes qui sont à mettre en regard avec les dernières recommandations du GIEC qui nous incite à agir pour le climat dans les 3 ans. Ils doivent nous guider dans les discussions sur les PLU intercommunaux en cours. Les eaux pluviales qui s'infiltrent dans le sol doivent permettre de recharger les nappes phréatiques. Ce cycle de l'eau doit être accéléré par l'absorption de l'eau dans le sol en réduisant le ruissellement. Pour éviter que la nature en ville soit la grande perdante de la sécheresse, il faut ABSOLUMENT conserver les arbres matures qui puisent leur eau en profondeur par opposition aux jeunes pousses qui ont besoin d'eau pour démarrer. Les arbres ne sont pas du mobilier urbain et la replantation n'est pas toujours une solution durable avec les sécheresses qui s'identifient.

Irène Nenner - Présidente d'Environnement 92

L'impasse des étangs de Corot à ville d'Avray



Depuis la décision de l'État (Ministère de la Culture) en 2019 de lancer le projet de "confortation des digues" des étangs de Corot pour prévenir les risques d'une crue centennale qui affecterait la sécurité des habitants, c'est-à-dire le risque d'inondation d'une parcelle de 500 m² du domaine de la Ronce, propriété de la Société foncière GECINA, située en aval des étangs (700 logements et 3000 personnes exposées) ; le chantier a connu bien des péripéties.

Les derniers développements de ce qu'il est convenu d'appeler maintenant la "bunkérisation" des étangs de Corot à Ville d'Avray, avec des travaux arrêtés depuis un an et demi, suscite une opposition de plus en plus vigoureuse chez les habitants de cette municipalité. L'enquête publique devant permettre la reprise du chantier est maintenant close depuis plusieurs semaines avec plus de 80% d'opinions défavorables. L'expropriation du bailleur GECINA qui était au cœur de la consultation pour permettre la construction du déversoir de 26 mètres, très contesté depuis le début des travaux de mise en sécurité des étangs, a suscité une majorité d'avis défavorables.

Le conflit est toujours le même entre la société foncière GECINA et le centre des monuments nationaux, propriétaire, à travers le ministère de la culture, des étangs de Corot. L'État cherche maintenant à passer en force. Malgré tous les efforts déployés par la mairesse de Ville d'Avray, il faudra attendre encore longtemps avant de terminer ces travaux.

En effet, au dernier jour de l'enquête, GECINA a apporté sa contribution. Le groupe a réaffirmé sa volonté de "voir aboutir la sécurisation des deux barrages des étangs après une révision de leur conception que l'État refuse de faire". GECINA regrette également un manque de concertation "qui conduit aujourd'hui l'État à tenter de passer en force pour mener le chantier à son terme". La décision du préfet des Hauts de seine, Laurent Hottiaux, n'est pas attendue avant l'automne prochain.

En cas d'expropriation du promoteur, en supposant que GECINA n'engage pas de recours, six mois supplémentaires seraient nécessaires pour finaliser les travaux commencés en 2019.

La conclusion de toute cette affaire est que l'État, en l'occurrence le Ministère de la Culture, a fait adopter son projet en s'appuyant sur un principe de précaution inscrit récemment dans la constitution française en privilégiant la construction de deux barrages inutiles à la place des digues construites sous Louis XIV et que pendant trois cents ans aucune inondation n'avait sérieusement fragilisée. Ajoutons enfin qu'aucune étude d'impact n'avait été réalisée avant que commence ces énormes travaux qui ont défiguré un site historique triplement classé connu dans le monde entier en raison des peintures magnifiques du célèbre peintre Jean-Baptiste Camille Corot.

Jean-Marie Blin - Association de Défense de l'Environnement de Ville-d'Avray

Forêt urbaine à Issy-les-Moulineaux ?



Dans un article paru dans "point d'appui" de janvier 2022, le journal municipal de la ville d'Issy-les-Moulineaux, la municipalité indique qu'elle envisage de planter 6.000 arbres à l'horizon 2026. Elle aurait reçu pour cela une reconnaissance de l'Agence Régionale de Biodiversité de l'île-de-France comme "territoire engagé pour la nature", ainsi que pour des

projets de végétalisation des cours d'écoles, des façades, des toitures et la création d'îlots de fraîcheur urbains.

On ne peut qu'approuver toute démarche ayant pour but d'améliorer le bien-être des Isséens par plus de végétation en ville pour rafraîchir l'atmosphère en cas de canicule. Mais saluons l'idée de "forêt urbaine" annoncée sur l'esplanade du Foncet (cf: photo).

Dans cet espace de 125 m² a été planté 120 arbres de différentes essences locales et de hauteur de 3m et plus. Le fait de planter 1 arbre au mètre carré s'apparente aux méthodes de plantation de l'ONF, à ceci près qu'il agit pour la méthode classique, de plans forestiers de 50cm, puis à éclaircir ce "semis". Restent alors les arbres les plus résistants. La plantation à Issy-les-Moulineaux a été faite avec des arbres "adolescents", bien plus chers à l'achat (20 fois plus environ) que des plans forestiers. Selon Louis Vallin, expert arboriste, reconnu par le département des Hauts-de-Seine, *"ces arbres de 3 ou 4 mètres appelés "baliveaux" sont très gourmands en eau et très vulnérables aux fortes températures, ce qui se répercutera sur sa masse foliaire plus chétive à long terme et sur l'apparition de champignons et parasites. Vouloir planter des arbres de grande taille, avec un faible espace entre eux, ce qui rendra la forêt urbaine impénétrable, plutôt que des plans forestiers est très onéreux et n'est pas durable"*.

Il semble que la plantation de 144 arbres de grande taille (entre 5 et 9m) dans les nouveaux bâtiments du cœur de ville soit dans une configuration équivalente que celle de l'esplanade du Foncet. Ce lieu est encore en travaux et nous n'avons pas été autorisés à nous approcher. De loin, il y avait en effet, quelques arbres ou arbustes, dont certains sur des balcons...

Même si le programme de plantation de 6000 arbres est à saluer pour une ville très bétonnée, il faudrait connaître le nombre d'arbres abattus régulièrement dans la commune dans une période de 6 ans, ce qui réduit la performance d'un territoire engagé pour la nature !

Clotilde Norguet - Association Citoyenne pour le Transport et l'Environnement de la Ville d'Issy-les-Moulineaux



Hauteurs des toitures terrasses à Ville-d'Avray

Le projet de modification n° 1 du PLU de Ville-d'Avray a été retoqué par le tribunal administratif, estimant qu'il y avait eu désinformation sur le sujet, donnant raison à l'association DAGOVERANA ainsi qu'aux co-requérants d'un recours, également soutenus par Sites & Monuments.

En effet, cette modification alignait la hauteur des constructions avec toitures-terrasses et celle des constructions avec toits à pentes, disposition du reste approuvée par le commissaire-enquêteur au terme de l'enquête publique.

Cette décision va permettre de maintenir, espérons-le, une diversité architecturale et va limiter les ambitions des promoteurs qui rachètent des parcelles, en zones pavillonnaires, notamment.

Reste la question de l'impact de cette décision sur le PLU intercommunal en discussion en ce moment au sein de Grand Paris Seine Ouest.

Jean-Marc Bourhis - DAGOVERANA, Ville-d'Avray

Nouvel îlot de fraîcheur sur le Sentier des bois à Bourg-la-Reine



Dans le cadre d'un appel à projet de la Région Ile de France nommé «100 projets d'îlots de fraîcheur» et en collaboration avec le Syndicat mixte du Bassin versant de la Bièvre (SMBVB), Bourg-la-Reine vient d'inaugurer une contre allée piétonne sur le Sentier des Bois (PR5 du plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée des Hauts-de-Seine)

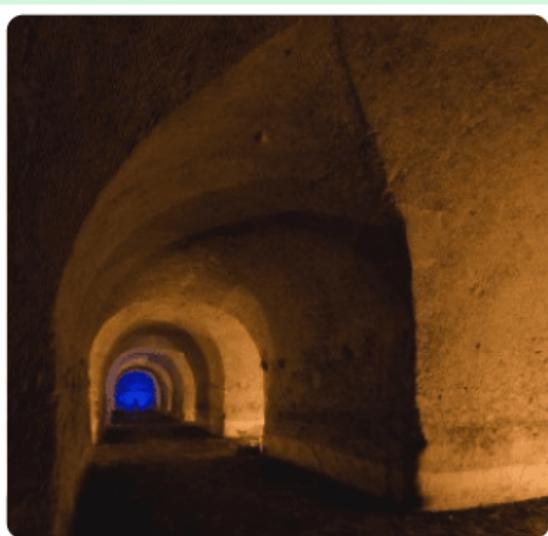
Sur un axe très fréquenté qui dessert maisons de retraite, école, square, médiathèque, conservatoire, église et mairie et qui conduit vers les commerces du centre-ville, les divers arrêts de bus et le RER, dans l'axe de la place de la gare RER et de la rue piétonne, la ville a créé cette contre allée piétonne jusqu'alors occupée par des places de stationnement.

Sa mise en œuvre, simple, a consisté à supprimer bitume et bordures en ciment entre deux rangées d'arbres conservés, apporter de la terre et planter des arbustes et vivaces de part et d'autre d'une allée centrale en pavés poreux. Les eaux pluviales s'infiltrent maintenant directement dans la terre par les deux noues ainsi créées (et la ville bénéficie, en plus, d'une subvention de l'Agence de l'eau Seine Normandie - AESN)

Les habitants bénéficient désormais d'un lieu de circulation apaisée, de zones de repos sur les bancs installés, de fraîcheur en été et d'un nouveau lieu d'exposition sur les grilles de clôture des bâtiments riverains.

Déjà très appréciée, cette contre allée sera complétée par l'installation de brumisateurs dans le square, d'une placette « Causette et jeux » au droit de l'école et prolongée sur la suite du boulevard.

Anne Sauvey - Bourg la Reine Environnement et Maire-Adjoint de Bourg la Reine



Les carrières classées de Meudon doivent être préservées de leur comblement

A la demande des associations de Protection du Patrimoine local, dont le CSSM, Vivre à Meudon, Val de Seine Vert, appuyées également par la Fédération Nationale de Spéléologie et FNE Ile de France, Environnement 92 s'oppose en l'état à un projet de comblement initié par la Mairie et soutenu par la Préfecture et le Ministère de l'Environnement.

Pour des motifs théoriques de sécurité contestés, la municipalité de Meudon, soutenue par la Préfecture et le Ministère de l'Écologie, entend condamner définitivement l'accès au public des parties les plus intéressantes de la carrière, sur un plan architectural et géologique (la seule carrière classée d'Ile de France). Resterait accessible aux seuls techniciens, par un réseau d'échelles de fer des galeries sans intérêt particulier : sans évacuer les principes de sécurité, il y aurait mieux à

envisager.

Une communication trompeuse élude ces réalités. Elle promet un parc de 1 hectare sur la partie comblée. Elle lance un programme de construction sur les 5 hectares de cette colline RODIN, avec concours d'architecture organisé dernièrement par la Métropole du Grand Paris : sans commentaire.

Une première manifestation le 9 Avril a rencontré le succès et prouvé l'attention portée à ce sujet dans une gamme large de sensibilités. Une 2nd manifestation a eu lieu le 15 Mai avec un rassemblement d'environ 300 personnes. Après une étape devant la mairie où plusieurs personnalités ont pris la parole, la déambulation à travers les rues de Meudon s'est faite dans la bonne humeur et sans incident puis s'est terminée de façon festive autour de rafraichissements.

Patrice De Kervenol - Vivre à Meudon

À lire ce mois-ci

Le Monde sans fin, miracle énergétique et dérive climatique

Christophe Blain & Jean-Marc Jancovici

Édition : Dargaud -196 pages



La rencontre entre un auteur majeur de la bande dessinée et un éminent spécialiste des questions énergétiques et de l'impact sur le climat a abouti à ce projet, comme une évidence, une nécessité de témoigner sur des sujets qui nous concernent tous ...

Adhérez à Environnement 92

- Personne Morale < 10 personnes : 15€
- Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.
- Particulier : 15€
- Étudiant & Chômeur : 5€

ADHÉREZ À ENVIRONNEMENT 92

Déclinaisons d'Environnement 92

Environnement 92 est présent sur **Facebook**, **Linkedin**, **Instagram** et **Youtube**. Nous vous proposons des publications journalières sur les grandes thématiques de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les réglementations nouvelles et l'éducation. Abonnez-vous, invitez vos amis et vos familles.

Elargissons ensemble notre communauté pour construire un monde meilleur !



ENVIRONNEMENT 92

environnement92@gmail.com

Siège social : 16 rue de l'Ouest - 92100 Boulogne Billancourt

Directrice de publication : Irène Nenner

Comité de lecture : Michel Riottot, Clotilde Norguet, Bernard Hammer, Agnès Bauche

REJOIGNEZ - NOUS



CONTACT

Présidente Irène NENNER
06 14 40 59 57
Secrétariat Agnès BAUCHE
16 rue de l'Ouest
92100 Boulogne Billancourt
06 31 62 37 02
Courriel :
environnement92@gmail.com

ADHERER

Pour soutenir et adhérez à Environnement 92 ou vous abonnez à la newsletter, rendez-vous sur notre site internet :
environnement92.fr

